

TARIF MINIMUM DES TAUX POUR LA CITE DE MONTREAL

A l'exception des quartiers St-Jean-Baptiste et St-Gabriel.

En vigueur à partir du Lundi, 19 Septembre 1887.

Abattoirs privés, pas de fonte de suif ou de fumigation.....	.65	1.00	1.20	1.50	.90	1.20	1.40	1.60
Alcool et Liqueurs en tonneaux, sans embouteillage.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" avec embouteillage.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Armuriers.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.50
Auberges.....	.85	1.25	1.60	2.00	1.15	1.50	1.75	2.25
Bains, (établissement de).....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Balais, (fabricants de).....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.30	1.70	2.00	2.25
Balances, (fab. de) pas de travail en bois.....	.65	1.00	1.20	1.50	.90	1.20	1.40	1.60
Barbiers-coiffeurs.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Benzine, térébenthine, naphte et leurs produits, ainsi que les gommes dissoutes dans le vernis, un gallon ou moins de chaque, GRATIS; plus d'un gallon et moins de cinq, chargé extra 25c et 10c pour chaque gallon additionnel.....								
Bijoutiers en gros.....	.45	.70	.90	1.10	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
" en détail.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
" fabricants et orfèvres.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
" pour bijouteries dans les coffres forts seulement voir le tarif pour le contenu des coffres forts.....								
Billards, (salles de) pas de boissons..	.65	1.00	1.20	1.50	1.00	1.30	1.50	1.75
Bois de service, (clos) quand ils ne sont en communication avec aucun établissement où on travaille le bois, ni exposé par leur proximité. No average.....								1.50
" Avec full average.....								1.25
" En communication avec ou à proximité de tel établissement, voir tarif du bois de sciage.....								
Bois de sciage, quand à 50 pieds au moins d'un risque où on travaille le bois, le taux sera le même que ce risque.....								
" Quand il y a plus de 50 pieds et moins de 100 d'espace, le taux sera la moitié de ce risque où on travaille le bois, mais le taux ne doit être jamais moins de deux par cent.....								
" Non exposé comme ci-dessus, arrangements spéciaux.....								
Boîtes, (fabricants de boîtes en papier et carton, et bandes.....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
" Avec vapeur.....	1.25	1.65	2.00	2.25	1.50	2.00	2.25	2.50
" Pour bijoutiers et de fantaisie, (fabricants de) ajoutez 25c.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.25	1.40
Bouchers, (étaux de).....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
Bouillons, (fabricants de).....								
Boulangers, (magasin de vente seulement).....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Boulangers, (ne fabriquant ni confiseries, ni pâtisseries).....	.65	1.00	1.20	1.50	.90	1.20	1.40	1.60
Bourreurs, pas de travail en bois.....	.70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" Avec travail en bois, mêmes taux que les ébénistes.....								
Brosses, (fabricants de).....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.30	1.70	2.00	2.25
Buanderies, pas de vapeur.....	.90	1.25	1.50	1.75	1.00	1.30	1.50	1.75
Caoutchouc, (articles en) mêmes taux que les articles de fantaisie.....								
Caves d'embouteillage.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Les caves à voute en briques, avec portes de sûreté ou n'ayant aucune communication avec le reste de la bâtisse, pouvant être tarifées indépendamment du commerce fait dans la même bâtisse et vice versa.....								
Chapeaux de feutre ou de paille (fabricants de) à la vapeur.....	2.00	2.25	3.00	3.00	2.00	2.25	3.00	3.00
Chapelières et Fourreurs, en gros, pas de fabrication.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" en gros et en détail, avec ou sans fabrication, sans vapeur.....	.55	.90	1.10	1.35	.90	1.20	1.40	1.60
Charbon, clos à (voir combustibles).....								
Charpentiers et menuisiers, (ateliers de).....	1.65	2.10	2.40	2.65	1.75	2.15	2.40	2.65
" avec vapeur, (voir les taux spéciaux).....								
" (risques de) voir risques d'ouvriers.....								
Chaudières (Fabricants de).....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.00	1.40	1.75	2.00
Chaussures, magasins de gros sans fabrication.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" magasins de gros au détail, employant moins de 5 ouvriers.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" employant moins de 10 ouvriers.....	.60	1.00	1.15	1.40	.90	1.20	1.30	1.60

Chaussures, employant moins de 20 ouvriers avec clause pour ciment, si on fabrique.....	.70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
" employant 20 ouvriers ou plus, ou se servant de vapeur.....	1.20	1.50	3.00	3.00	1.50	1.90	3.50	3.50
Chaussures (Fournitures pour) mêmes taux que pour les articles de fantaisie.....								
Chemisiers et Merciers.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Chemises et cols en toile (fabricants de) pas de blanchisserie.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
" avec blanchissage.....	1.50	2.00	2.50	2.50	1.50	2.00	2.50	2.50
Cigares, (Fabricants de) employant moins de 20 ouvriers, et sans chambre de suage ni séchoir.....	.70	1.10	1.30	1.60	1.25	1.60	1.75	2.00
" employant 20 ouvriers ou plus.....	1.50	2.00	2.50	2.50	1.50	2.00	2.50	2.50
Cirage (Fabricants de).....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.25	1.60	2.00	2.25
Clos à combustibles.....								
à Charbon dur.....								1.00
" bitumineux.....								1.50
à bois.....								1.25
Boîtes à charbon.....					1.50			
Coffres-forts. Le taux sur le contenu des coffres-forts à l'abri du feu, est des deux tiers du taux imposé sur les marchandises similaires, dans la même bâtisse, lorsqu'elles ne sont pas dans un tel coffre-fort. Des sommes spécifiées doivent être désignées pour le contenu de chaque coffre-fort, à moins que la police ne soit soumise à la clause de Full average.....								
Cols en papier (Fabrique de).....	1.00	1.40	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
" à la vapeur.....	1.25	1.65	2.00	2.25	1.50	2.00	2.25	2.50
Concerts, amusements (Salles de) et ronds à patiner (sans décors fixes).....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
" avec décors fixes, mais n'étant ni théâtre ni opéra.....	1.65	2.10	2.40	2.65	2.25	2.50	2.75	3.00
Confiseurs, (magasin de) pas de fabrication.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
" avec fabrication.....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
Contracteurs (risque de) voyez risques d'ouvriers.....								
Corroyeurs.....	2.00	2.50	3.00	3.50	2.00	2.50	3.00	3.50
Crinolines et corsets (Fabricants de).....	.35	.90	1.10	1.35	1.00	1.30	1.50	1.75
Cuir, en gros.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" en détail.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Droguistes et Pharmaciens, en gros et en détail avec fabrication: voir extra pour benzine.....	1.10	1.50	1.75	2.25	1.35	1.80	2.00	2.50
" en gros, sans fabrication: voir extra pour benzine.....	.90	1.25	1.50	1.75	1.25	1.60	1.75	2.00
" détail: voir extra pour benzine.....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Ebénistes (ateliers de) et menuisiers.....	1.65	2.15	2.40	2.65	1.75	2.15	2.40	2.65
" avec vapeur (voir les taux spéciaux).....								
Ecuries de charretiers ou de voitures de louage, ayant plus de 10 chevaux.....	1.10	1.50	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
" ayant de 5 à 10 chevaux.....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
" ayant moins de cinq chevaux, peuvent être classées comme écuries privées.....								
" de Chars Urbains, de loueurs de voitures, d'hôtels, de charretiers.....	1.10	1.50	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
" de charretiers, cocher, avec plus de quatre chevaux et moins que dix.....	.85	1.25	1.50	1.75	1.15	1.50	1.75	2.00
" avec quatre chevaux ou moins, même taux que les écuries privées.....								
" de pension et de louage.....	1.10	1.50	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
Encadreurs et ouvrages artistiques (magasins seulement).....	.50	.85	1.00	1.20	.90	1.20	1.40	1.60
Autres marchandises dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.75	1.00	1.20	1.40
" avec travail de bois.....	1.10	1.50	1.75	2.00	1.35	1.70	2.00	2.25
Encanteurs (aucun travail) et marchands à commission.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Encanteurs avec bourrage et raccommodage.....	.70	1.10	1.30	1.60	1.00	1.30	1.50	1.75
Engins à gaz.....	.10	.10	.10	.10	.10	.10	.10	.10
Engins à vapeur ou au pétrole servant à la fabrication, dans tous les cas où les risques ne sont pas spécialement tarifés, risque de la vapeur extra.....	.25	.25	.25	.25	.25	.25	.25	.25
" Si la chaudière est dans une bâtisse séparée, divisée par un mur coupe-feu et sans communication autre que par un arbre de couche, courroie ou tuyau.....	.10	.10	.10	.10	.10	.10	.10	.10
Entrepôts en gros y compris les hangars sur les quais.....	.45	.70	.90	1.10	.70	.95	1.15	1.35
Entrepôts publics y compris les hangars sur les quais.....	.45	.70	.90	1.10	.70	.95	1.15	1.35
Epiciers en gros.....	.45	.70	.90	1.10	.60	.85	1.00	1.20
" en détail.....	.50	.85	1.00	1.20	.75	1.00	1.20	1.40
Fantaisies, modes, objets d'étageres (magasin de) en gros.....	.45	.70	.90	1.10	.70	.95	1.15	1.35
Autres marchandises contenues dans la même bâtisse, à moins qu'elles ne soient sujettes à un tarif plus élevé.....					.60	.85	1.00	1.20